

« Alors rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.  
» (Lc 20, 25) | 1

À quoi servent une cathédrale, une église, un temple, une synagogue, une mosquée, une pagode, un mandir, un gurdwārā ? À permettre aux pratiquants d'une religion de s'y réunir pour prier et rendre un culte à Dieu ou à des dieux auxquels ces lieux sacrés sont dédiés. Voilà qui est logique, et, tout bien considéré, très naturel !

Pourtant, il y a eu une exception de taille dans l'est de la France. En effet, le 5 septembre dernier, en soirée, la splendide cathédrale Saint-Étienne de Metz « [...] a été le théâtre de la présentation de l'équipe 2022-2023 des joueuses du Metz Handball, reçues par le chanoine [X]. Elles ont défilé en tenue de sport puis en tenue de soirée. » Source : [https://actu.fr/grand-est/metz\\_57463/les-joueuses-du-metz-handball-defilent-a-la-cathedrale-comprendre-la-polemique-en-3-actes\\_53980209.html](https://actu.fr/grand-est/metz_57463/les-joueuses-du-metz-handball-defilent-a-la-cathedrale-comprendre-la-polemique-en-3-actes_53980209.html)

N'existe-t-il pas de salle assez grande à Metz et dans sa banlieue pour accueillir ce type d'événement tout à fait légitime non pas dans un sanctuaire religieux, mais dans un lieu profane, lequel sera d'ailleurs mieux adapté techniquement ? Aurait-on permis une telle manifestation dans les autres lieux de culte énumérés ci-dessus ? On peut en douter. Qui plus est, on peut même douter que quiconque aurait eu l'idée saugrenue de proposer une telle chose...

Certes, même si l'évêché de Metz est sous le régime du Concordat sur l'Alsace-Moselle de 1801, <https://www.vie-publique.fr/eclairage/20210-alsace-moselle-outre-mer-les-exceptions-au-droit-des-cultes-loi-1905>, le chanoine de la cathédrale, voire l'évêque, a la liberté de refuser la tenue d'une telle manifestation totalement étrangère à la destination de ce sanctuaire catholique. Comment ne pas en avoir conscience, surtout un membre du clergé ?

On pourrait aussi revenir à la terrible période de déchristianisation de la Révolution française, où des cathédrales et des églises ont servi... de greniers à blé, d'étables ! Après tout, pour le bien-être animal, une petite église de campagne - ouverte pour le culte qu'une fois l'an - serait un endroit idéal pour permettre aux bêtes d'y dormir et d'y manger paisiblement. Au moins, elle servirait à quelque chose...

La destination de nos cathédrales et de nos églises n'est pas de promouvoir des manifestations à propos des choses de ce monde mais de permettre aux chrétiens catholiques de s'y réunir pour prier et rendre un culte à Dieu. À chacun son domaine ! « Alors rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » (Lc 20, 25)

◆ Mahrien

« Alors rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.  
» (Lc 20, 25) | 2

Photo d'illustration, détail de la cathédrale de Metz :

[https://pixabay.com/fr/users/paulcardon-1843173/?utm\\_source=link-attribution&utm\\_medium=referral&utm\\_campaign=image&utm\\_content=1120698](https://pixabay.com/fr/users/paulcardon-1843173/?utm_source=link-attribution&utm_medium=referral&utm_campaign=image&utm_content=1120698)